

889 Allée des Sardenas
ZI Les Sardenas
13680 LANÇON PROVENCE

Téléphone : 04 42 02 14 17

E-mail : administratif@arboristedusud.com

SiteWeb: www.arboristedusud.com

Siret: 50766367200032

N° de TVA Intracommunautaire: FR42507663672

HECTARE

Expobât Village

Plan de Campagne

13480 CABRIES

Références

Sénas

Représentant Technique : FOURNIER Julien

Facture N°	Date	Référence client	Mode de règlement	Devise
241204895	05/12/2024	002166	Païement à BPCE FACTOR	EUROS

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	Montant HT	
DEB	Débroussaillage	1.00	1800.00	1800.00	1

Pour être libérateur, le règlement de cette facture doit être effectué à BPCE FACTOR - 10-12 avenue Winston Churchill 94676 CHARENTON LE PONT CEDEX. Tél. : 01 58 32 80 00 qui a acquis notre créance par voie de subrogation dans le cadre d'un contrat d'affacturage. BPCE FACTOR devra être avisée de toute réclamation.

NATIXIS FACTOR TEL : 01 58 32 80 00
10-12 av. Winston Churchill 94676 Charenton-le-Pont Cedex
RIB : 30007 00011 00010500791 36 - Domiciliation : NATIXIS PARIS
IBAN : FR76 3000 7000 1100 0105 0079 136 - SWIFT CODE (BIC) : NATXFRPPXXX
N° ICS : FR57ZZZ483693

*Par accord
le 12/12/2024
Rouven Carles*

Echéance : à 30 Jours

Pour être libérateur, le règlement de cette facture doit être effectué à BPCE FACTOR - 10-12 avenue Winston Churchill 94676 CHARENTON LE PONT CEDEX. Tél. : 01 58 32 80 00 qui a acquis notre créance par voie de subrogation dans le cadre d'un contrat d'affacturage. BPCE FACTOR devra être avisée de toute réclamation.

RIB : 3007 00011 00010500791 36 - Domiciliation : NATIXIS Paris
IBAN : FR76 3000 7000 1100 0105 0079 136 - SWIFT CODE (BIC) : NATXFRPPXXX - N° ICS : FR57ZZZ483693

N° d'assurance Allianz : 62256678

Prestation de services

N° chaîne de contrôle : QUAL-PEFC-COC-15 931 / N° d'agrément phytosanitaire : PA01705 / CP PA04890

Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal. (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012).

Total HT 1800.00
Total TVA 20.00% 360.00
Total TTC 2160.00

Net à payer en EUROS 2160.00

